

Calendrier

FORMATIONS VOLTA

Nous continuons à organiser ces formations dans le cadre d'une offre ouverte :

Toutes les provinces

BA4 Instructions de base en sécurité pour les installations électriques - Personnes averties

BA5 électriciens

VCA Formation de base

Nous organisons ces formations à votre demande et en nous basant sur vos attentes :

Toutes les provinces

L'éclairage LED de la conception à l'installation

AREA (Allgemeine Regelung für Elektrische Anlagen)

BA4 Basisanweisungen für den Umgang mit elektrischen Anlagen - Informierte Personen

BA5 elektriker

VCA Sicherheits Basisschulung der Arbeitnehmer im elektrischen Sektor

RGIE appliqué aux anciennes et nouvelles installations domestiques/résidentielles

Les schémas de liaison à la terre

Dimensionnement des câbles et conducteurs pour les installations BT

Protection contre les surintensités dans les installations BT

Calcul des courants de court-circuit dans les installations électriques BT

Coordination des dispositifs de protection :

Sélectivité et filiation (Installations BT)

Détection incendie selon NBN S21-100N

Fonctionnement en îlotage - onduleur réseau interactif

Réaliser une installation électrique dans le respect de l'étanchéité à l'air du bâtiment

Bornes de rechargement - les chaînons manquants

Instructeur d'entreprise - base

Instructeur d'entreprise - perfectionnement

Echafaudage roulant

Élévateur à ciseaux (1) expérimenté

Élévateur à ciseaux (2) inexpérimenté

Élévateur à nacelle incl. élévateur à ciseaux (1) expérimenté

Élévateur à nacelle incl. élévateur à ciseaux (2) inexpérimenté

Anderlecht

Initiation à la ventilation mécanique

Consultez le site web pour les données les plus récentes, ou prévenez-nous si aucune des dates ni aucun des lieux ne vous conviennent.

CV Formation : quid de la cessation de fonction ?

Dans votre CV Formation, votre employeur reprend toutes vos formations, certificats, attestations et tâches effectuées. Mais que se passe-t-il quand vous quittez l'entreprise ?

Qu'advient-il de votre CV Formation lorsque vous cessez de travailler pour l'entreprise en question ? Pas de panique, votre (ex-)employeur est dans tous

les cas obligé de vous remettre une version papier de votre CV Formation lors de votre départ. Il en va de même pour toutes les attestations originales des formations et certificats à votre nom.

Lorsque vous démarrez chez un nouvel employeur du secteur, toutes les formations que vous suivez chez celui-ci y sont

ajoutées automatiquement. Pratique, non ?

Vous pourrez consulter votre CV Formation à partir du mi janvier via My Volta. Vous recevrez à cette effet un login et un mot de passe dans la semaine du 10 janvier. Si vous ne l'avez toujours pas reçu fin janvier, envoyez un e-mail à info@volta-org.be et nous ferons le nécessaire.

Contacteur Volta

Pour des questions sur votre dossier personnel, des indemnités complémentaires ou la prime de fin d'année : fbz-fse@volta-org.be ou 02 478 86 95.

Pour des questions sur le système de pension sectoriel : pensioen.pension@volta-org.be ou 02 478 86 97.

Pour des questions sur les formations, la gestion des compétences, le droit individuel, l'outplacement : vormelek-formelec@volta-org.be ou 02 476 16 76.

Pour des questions sur la technique ou la réglementation : sat@volta-org.be ou 02 476 16 76.

VOLTA

Les collaborateurs de Volta vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année et une fantastique année 2018.

Formelec, Tecnolec et le FSE unissent leurs forces et ensemble forment : VOLTA, carrefour de l'électrotechnique

VOLTA

Carrefour de l'électrotechnique

Tel 02 476 16 76
Fax 02 476 17 76

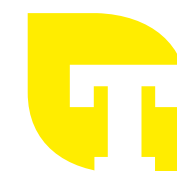
Avenue du Marly 15/8
1120 Bruxelles
info@volta-org.be
www.volta-org.be

4

DECEMBRE
2017

watt

Actualités du secteur électrotechnique



Tout savoir sur la prime de fin d'année

La fin de l'année 2017 approche, et avec elle la prime de fin d'année. Coup d'œil sur les conditions et délais.

Pour les travailleurs qui travaillent dans une entreprise avec un préfixe ONSS 067 (et qui ont presté au moins 65 jours, ou équivalent, entre le 1 juillet 2016 et le 30 juin 2017), c'est le fonds de sécurité d'existence qui se charge du paiement de la prime de fin d'année. Les entreprises avec un préfixe ONSS 467 paient elles-mêmes la prime de fin d'année. Le montant versé sur votre compte bancaire est calculé

comme suit : 8,33 pour cent du salaire annuel brut pendant la période de référence. Celui qui souhaite en connaître tous les détails peut consulter la fiche de fin d'année envoyée par la poste.

Vous avez reçu votre prime de fin d'année aux alentours du 13 décembre. Celle-ci a été versée directement sur votre compte bancaire personnel.



technologie

formation

personnel



Éditorial

2017 touche à sa fin. Chez Volta, nous avons bien l'intention de démarrer 2018 en puissance avec vous, toujours branchés efficacement et durablement. Dans cette dernière newsletter de l'année, nous traitons de thèmes de circonstance comme la fiche pension, la prime de fin d'année et expliquons certains outils pratiques comme My Volta et le CV Formation. Dans notre article technique, nous étudions en profondeur les variateurs d'intensité électronique et les LED, un duo qui - dans la pratique - peut causer quelques problèmes. Je vous souhaite une excellente année 2018 et une bonne santé, en vous remerciant pour votre investissement dans le secteur.

Peter Claeys,
Directeur Volta

VOLTA

Carrefour de l'électrotechnique

Fiche pension : on vous tient au jus

Comme chaque année à cette période, en tant qu'ouvrier affilié du secteur, vous allez recevoir votre fiche pension. Désormais, celle-ci sera cependant légèrement différente.

Le motif de ce changement de look ? MyPension.be, le site Internet sur lequel chaque citoyen peut désormais consulter son dossier de pension en ligne. Pour faire correspondre les données de ce dossier avec votre fiche pension du secteur, nous sommes tenus légalement de procéder à un certain nombre de modifications, tant sur le plan du contenu que de la présentation. Ainsi, l'état du compte individuel sera dorénavant indiqué à partir du 01/01 de l'année concernée. Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2016, le montant payé par l'employeur a été augmenté et s'élève aujourd'hui à 2,10 pour cent du salaire annuel brut.

Envie d'en savoir plus sur les changements apportés à la fiche pension légale ? Vous trouverez des informations détaillées sur www.volta-org.be.

Fermeture collective

Les bureaux de Volta seront fermés du lundi 25 décembre au lundi 01 janvier inclus. Il vous sera impossible de nous joindre durant cette période. Les e-mails seront traités dès que possible dès la reprise. Nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année.

L'équipe Volta

Variateurs d'intensité électronique et LED

Dans la pratique, la gradation du flux lumineux des ampoules retrofit au moyen de variateurs d'intensité électronique engendre bien des problèmes. Et pourtant, les clients souhaitent bien souvent conserver leur variateur d'origine, même si celui-ci n'est pas adapté à l'ampoule LED dimmable.

Dans la pratique, la gradation du flux lumineux des ampoules retrofit au moyen de variateurs d'intensité électronique engendre bien des problèmes. Et pourtant, les clients souhaitent bien souvent conserver leur variateur d'origine, même si celui-ci n'est pas adapté à l'ampoule LED dimmable.

Tester la compatibilité soi-même

Les fabricants de variateurs et d'ampoules publient des tableaux indiquant des combinaisons fiables d'ampoules et de variateurs. Une bonne indication, mais qui dans la pratique, ne constitue pas une garantie. Conclusion : mieux vaut donc faire le test par soi-même. La plupart des insuffisances de compatibilité entre un variateur et un LED sont d'ailleurs faciles à détecter : les LED doivent varier d'intensité de façon fluide, ne doivent jamais clignoter, quelle que soit l'intensité, et ne doivent pas non plus émettre de grésillement. Pour la plupart des variateurs universels, ces problèmes peuvent être facilement résolus en adaptant les réglages. Dans le cas de certaines combinaisons d'ampoules et de variateurs, le LED ne s'allume pas lorsqu'il est réglé sur l'intensité la plus basse. L'ampoule ne réagira que si le niveau d'intensité est légèrement augmenté. L'utilisateur pourrait alors en conclure – à tort – que l'ampoule ou le variateur est défectueux. La solution : tester le matériel suffisamment avant la livraison



afin de choisir le meilleur réglage du variateur.

Au moment d'allumer des LED connectés à un variateur, il est possible que ceux-ci réagissent à une fraction de seconde d'intervalle, ce qui peut poser des problèmes. Veillez donc à ne pas combiner différents types de lampes sur un même variateur, car il y a de bonnes chances que les ampoules ne suivent pas toutes la même courbe de variation et que certaines brillent donc plus fort que d'autres.

Fréquence de télécommande ou signaux TCC

La télécommande centralisée est utilisée par le gestionnaire de réseau au-delà des 50 Hz afin d'envoyer des commandes brèves et spécifiques (par exemple, l'allumage de l'éclairage de rue).

Les signaux TCC n'ont pas d'impact sur la plupart des appareils électriques, à l'exception des appareils audio (grésillement caractéristique) et de l'éclairage LED – principalement sur les LED retrofit, en combinaison avec des variateurs (en fonction de la région).

Il n'est pas évident de trouver une solution : même si la majorité des variateurs présents sur le marché sont dotés d'un filtre intégré pour lutter contre ces signaux, celui-ci ne suffit souvent pas pour les ampoules LED. Les premiers variateurs avec suppression renforcée des signaux TCC ne sont apparus que récemment sur le marché. Autre solution : les filtres bouchon, placés sur la ligne d'alimentation. Toutefois, ces filtres bouchon étant réalisés sur mesure, ils ne sont pas bon marché.

My Volta : votre dossier personnel en ligne

Vous pouviez déjà, via notre outil pratique, gérer vos indemnités, votre prime de fin d'année, ... Sachez que rien ne change de ce côté-là ! Votre login et mot de passe actuel reste inchangés. Nous sommes heureux de vous communiquer le lancement de "My Volta" mi-janvier.

Toutes les informations sur les formations, les soirées d'info, les informations techniques, votre CV Formation, ... rassemblés dans la même application facile d'utilisation ? C'est possible !

Souhaitez-vous :

- Inscrire un travailleur à une formation ou une soirée d'info ?
- Vous inscrire à une formation ou soirée d'info ?
- Ajouter des attestations ou des certificats que vous avez obtenus ?
- Consulter un article technique ?
- Gérer les newsletters que vous recevez ?
- ...

Mon FSE
Gérer votre numéro de compte bancaire
Faire le point sur votre pension complémentaire
Suivre vos paiements (prime de fin d'année, maladie, chômage temporaire, ...)
Télécharger vos fiches fiscales
Télécharger les formulaires pré-remplis pour vos indemnités
My Volta (nouveau à partir de mi-janvier)
S'inscrire à une formation, soirée d'info, ...
Télécharger des attestations, certificats
Compléter votre CV Formation, le consulter, ...
Consulter les articles techniques
...

Formations BA4 et BA5

La RGIE (art. 47) distingue cinq catégories de compétences des personnes. En ce qui concerne BA4 et BA5, c'est l'employeur qui peut accorder ce code à son salarié.

Les trois premières catégories réfèrent à un niveau de protection pour des installations, des machines et des appareils électriques destinés à 'tout le monde' (BA1), aux 'enfants' (BA2) et aux 'handicapés' (BA3).

Les deux dernières concernent des personnes qui effectuent des travaux sur des installations électriques ou à proximité de celles-ci. Les BA4 sont les 'personnes averties' et les BA5 sont les 'personnes qualifiées'. Un BA5 peut, grâce à une formation et / ou à son expérience évaluer lui-même les risques liés à l'électricité et prendre des mesures adaptées. Un BA4 doit d'abord recevoir des instructions concernant les risques

et les procédures de travail avant de pouvoir travailler sur une installation électrique, bien informé, et en toute sécurité. Selon la législation belge, l'employeur doit accorder un code BA4 ou BA5 à un salarié et le stipuler dans un document, avec en pièce jointe une attestation de la formation suivie / des instructions reçues. Il démontre ainsi la base de la compétence et en garantit la traçabilité.

Volta propose les formations BA4 et BA5 : des instructions générales sur lesquelles l'employeur peut se baser pour établir une codification. Inscrivez-vous via www.volta-org.be.



Formation « Bornes de rechargement : les chaînons manquants »



- Connaissez-vous les différents modes de charge (1, 2 et 3) ainsi que leurs avantages et inconvénients ?
- Quel est l'impact de la capacité de charge, du temps de charge et de la simultanéité ?
- Le réseau électrique de votre client influe-t-il sur l'infrastructure de charge ?
- Intégration de plusieurs stations de rechargement dans une installation électrique.
- ...

AGENDA (toujours de 13h00 à 18h00) :

23-02-2018 Liège
14-03-2018 Gembloux
25-04-2018 Gilly



volta-org.be/fr/employeurs